

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 02 Mars 2012

Présents: GARRON Jean- Marie , CRUZ Marie-Louise, GARRON Patricia, CASTOR Violette , CONSTANS Noël, CONSTANS Serge, MARGUET Michel, MESSENGER Daniel, ROUVIER Daniel, ZERDOUMI Richard

▪ **PRESCRIPTION de l'ELABORATION du PLAN LOCAL d'URBANISME**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune d'Artignosc est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé le 31 Août 1985 et que ce document a fait l'objet d'une procédure de révision approuvée le 19 Avril 1996.

Considérant que le contexte de la commune d'Artignosc a beaucoup évolué ces dernières années, Monsieur Le Maire présente l'intérêt pour la commune de se doter d'un PLU.

Le PLU permettra la mise en œuvre des projets d'actions élaborés afin d'atteindre les principaux enjeux et objectifs suivants :

- Participer à la dynamisation de la commune en autorisant un développement mesuré et harmonieux
- Elaborer un zonage cohérent et maîtriser le développement de l'urbanisation
- Préserver les espaces naturels et agricoles de qualité
- Protéger et valoriser l'environnement naturel,
- Développer le tourisme, les loisirs

Le Conseil Municipal décide

- De réviser l'ensemble du POS en vigueur et de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, dans le respect des objectifs énoncés ci-dessus.
- De soumettre à la concertation des habitants, des associations locales, des personnes concernées, des représentants de la profession agricole le projet du Plan Local d'Urbanisme pendant toute la durée de sa révision.

A cette fin seront réalisés :

- ⇒ des réunions publiques dont la date, le lieu et l'heure seront communiqués par Voie d'Affichage en mairie,
- ⇒ une Information via le site Internet de la commune,
- ⇒ la mise à disposition en mairie d'un registre d'observations.

▪ **INTERCOMMUNALITE HAUT VAR VERDON**

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée délibérante, que pour faire suite à la dernière rencontre en Sous- Préfecture de Draguignan, avec les représentants de l'Etat et des onze communes concernées par l'intercommunalité Haut Var Verdon , il y a lieu de se prononcer une nouvelle fois sur ce projet de création d'intercommunalité.

Le Conseil Municipal

- Emet un avis favorable à la création de l'intercommunalité Haut Var Verdon , avec les communes de Aups, Aiguines, Baudinard, Bauduen, Moissac, Les Salles sur Verdon, Régusse, Tourtour, Vérignon et Villecroze
- Se positionne clairement et exclusivement pour intégrer cette intercommunalité qui correspond parfaitement à un territoire pertinent à taille humaine et qui permettra de privilégier avant tout les actions de proximité répondant aux attentes et aux besoins de la commune.

- **AIDE TECHNIQUE en REGIE du CONSEIL GENERAL du VAR :PROGRAMME 2011/12**

Le Conseil Municipal sollicite dans le cadre du programme de travaux d'aide aux communes, l'aide du Conseil Général du Var par l'intervention des équipes de génie civil, programme 2011 /12 :

- ✓ Remise en forme et mise en place de tout-venant chemin communal dit de « Gaudissard » pour une longueur de 900 ml
- ✓ Remise en forme et mise en place de tout-venant chemin communal des Bardelières pour une longueur de 300 ml

- **MISE en LOCATION des PARCELLES « LES PLANETS » B 128 et 384**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la demande de Monsieur GARRON Sylvain, Agriculteur et sollicite Monsieur CONSTANS Noël 1° Adjoint afin de présenter et donner suite à cette demande. Monsieur GARRON Jean-Marie et Madame GARRON Patricia se retirent de la salle afin de ne pas participer à la discussion et au vote.

Monsieur CONSTANS Noël expose à l'Assemblée délibérante, que par courrier en date du 28 Février, Monsieur GARRON Sylvain, Agriculteur sur la commune, sollicite la location des parcelles « Les Planets » B 128 et 384 , parcelles qui ont été préemptées par la commune lors de sa séance du 02 Décembre 2011.

Le Conseil Municipal

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la mise en location des parcelles « Les Planets » cadastrée section B N° 128 et B 384 d'une superficie totale de 25 883 m² au profit de Monsieur GARRON Sylvain, Agriculteur

La séance est levée à 20 h 30

Vu pour être affiché le Vendredi 09 Mars 2012, conformément aux prescriptions de l'article -L.2121-25 du code général des Collectivités Territoriales.